



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

**Recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires –
Faciliter le commerce sans risque en réduisant l'incidence des organismes
nuisibles contaminants associés aux marchandises faisant l'objet d'un
commerce international**

Point 8.10 de l'ordre du jour

Document établi par l'Australie avec l'appui de la Nouvelle-Zélande

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

MZ337/f



I. Généralités

1. Les risques phytosanitaires présentés par les végétaux et les produits végétaux devraient être gérés sur la base d'une analyse des risques phytosanitaires (ARP). Ce type d'analyse porte en général sur les organismes nuisibles associés aux produits cultivés et commercialisés et sert de base aux mesures qui sont appliquées par le pays importateur pour ramener les risques phytosanitaires à un niveau acceptable, convenu dans le cadre de négociations bilatérales avec le pays exportateur. Les mesures peuvent être appliquées avant l'exportation ou à l'arrivée dans le pays importateur. L'analyse des risques phytosanitaires tient rarement compte des risques phytosanitaires liés aux déplacements des produits qui font l'objet d'échanges internationaux ou qui sont associés à des filières qui n'ont pas d'objet commercial.

2. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) oriente clairement les actions qui visent à prévenir les déplacements internationaux d'organismes nuisibles en allant plus loin que la simple gestion des risques phytosanitaires concernant les végétaux et les produits végétaux. Les parties contractantes, par l'intermédiaire de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), l'ont reconnu en adoptant des normes internationales qui donnent des indications, par exemple, sur les *déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi* (NIMP 41), ou en prenant des mesures pour réduire la propagation d'organismes nuisibles par les conteneurs maritimes, grâce aux travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. Cependant, le champ d'application de la Convention n'est pas complètement exploré et les risques que les organismes nuisibles associés aux lieux de stockage, aux emballages, aux moyens de transport, aux conteneurs, au sol et à tout organisme, objet ou matériel capable d'héberger ou de transmettre des organismes nuisibles aux végétaux font peser sur la santé des végétaux à l'échelle mondiale sont encore mal connus. Une recommandation de la CMP contribuerait à mieux faire connaître ces risques et à les aborder.

3. Une expérience récente en Australie indique une augmentation du nombre et du type de risques phytosanitaires et autres associés aux conteneurs, aux moyens de transport et aux filières ainsi qu'aux marchandises qui ne sont pas des végétaux ou des produits végétaux réglementés. Une liste d'organismes nuisibles couramment interceptés en Australie aux frontières ou à leur proximité au cours des 12 derniers mois est présentée à la pièce jointe 1 (en anglais seulement).

4. Les végétaux apportés par les voyageurs et acheminé par les services postaux et les services de messagerie sont également des vecteurs potentiels d'organismes nuisibles.

5. Il est logique de supposer que les mêmes organismes nuisibles se déplacent d'un pays à l'autre par les mêmes moyens et que la propagation mondiale de ces organismes pathogènes, parmi lesquels des contaminants, se poursuivra. Ces déplacements représentent un risque important pour la production et pour les écosystèmes naturels. La propagation intercontinentale et transcontinentale rapide de la punaise marbrée et de la fourmi de feu met ce risque en évidence, ainsi que les incidences considérables qui peuvent résulter de l'établissement d'organismes très pathogènes dans une région.

Exemple: la punaise marbrée en Géorgie:

Successes and Challenges of Implementation of the Convention - Georgian State Programme Against Brown Marmorated Stink Bug - English only (CPM 2018/INF/13¹)

¹ CPM 2018/INF/13. <https://www.ippc.int/en/publications/85717/>.

6. Le projet de cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 (CPM2019/26²) et le plan d'investissement quinquennal connexe (CPM 2019/30³) soulignent la nécessité de lutter contre ces ravageurs, directement et indirectement, pour protéger les ressources végétales mondiales et contribuer à ce que le commerce ne crée pas de risque. Voici quelques-uns résultats attendus, définis pour les trois objectifs stratégiques du Cadre à l'horizon 2030:

- La prévention des risques phytosanitaires est intégrée tout au long de la chaîne de production, de transformation et de commerce des végétaux et produits végétaux (mesures de protection de l'agriculture et de sécurité alimentaire).
- Les Parties contractantes disposent de mécanismes pour lutter contre la propagation des contaminants nuisibles, dans les filières autres que les filières de commercialisation de végétaux, par exemple les fourmis envahissantes présentes dans les véhicules ou les machines, ou les masses d'œufs de spongieuses bombyx disparate dans les conteneurs et les navires (mesure de protection de l'environnement).
- Les ONPV disposent de capacités renforcées et de l'appui nécessaire pour mettre en place des systèmes d'assurance et de certification des exportations qui présentent un degré élevé d'intégrité et qui permettent de s'assurer la confiance des partenaires commerciaux.
- Les détections d'organismes nuisibles dans les circuits commerciaux diminuent à mesure que les pays exportateurs gèrent de façon plus responsable les risques que représentent ces organismes pour les exportations, et à mesure que les pays importateurs signalent les détections plus rapidement et plus systématiquement (mesures de facilitation du commerce).

II. Activités et considérations connexes

7. Les organismes nuisibles étant inclus dans le champ d'application de la Convention, le Glossaire des termes phytosanitaires (NIMP 5) comprend une définition des organismes nuisibles contaminants et de la contamination:

- **Organisme nuisible contaminant:** Organisme nuisible véhiculé par une marchandise, un emballage, un moyen de transport ou un conteneur ou présent dans un lieu de stockage, mais qui, s'il s'agit de végétaux et produits végétaux, ne les infeste pas (NIMP 5).
- **Contamination:** Présence d'un organisme nuisible contaminant ou présence non intentionnelle d'un article réglementé à l'intérieur ou à la surface d'une marchandise, d'un emballage, d'un moyen de transport, d'un conteneur ou d'un lieu de stockage (NIMP 5).

8. Plusieurs thèmes concernant des filières qui ne sont pas liées à des produits ont été soumis dans l'appel à propositions de thèmes 2018, notamment:

- Un projet de guide de mise en œuvre (thème 2018-008⁴) «*Élaboration et mise en œuvre de réglementations et de lois donnant aux ONPV la possibilité de gérer les risques phytosanitaires pour les articles réglementés*» (en anglais seulement) a relevé une lacune dans la législation phytosanitaire couvrant les articles réglementés autres que les végétaux et les produits végétaux. L'Équipe spéciale chargée des thèmes a recommandé (CPM 2019/22⁵) que l'élaboration de ce guide soit hautement prioritaire étant donné qu'il contribuera à la mise en œuvre d'un certain nombre de priorités de la CIPV, y compris les travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

² CPM 2019/26. *Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030*: <https://www.ippc.int/fr/publications/86997/>.

³ CPM 2019/30. *Plan d'investissement quinquennal du Secrétariat de la CIPV – en rapport avec le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030*; voir: <https://www.ippc.int/en/publications/86993/>.

⁴ 2018-008_AU_Development and implementation of regulations and legislation to manage phytosanitary risks on regulated articles for NPPOs: <https://www.ippc.int/en/publications/86295/>.

⁵ Task Force on Topics Recommendations to CPM for Submissions for 2018 Call for Topics: Standards and Implementation: <https://www.ippc.int/en/publications/86974/>.

- Une proposition de norme sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides en vue de prévenir la dissémination internationale d'organismes nuisibles 2018-026⁶) sera présentée, sur recommandation de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, à la CMP à sa quatorzième session en tant que projet de recommandation de la Commission (CPM 2019/29⁷). Le projet de recommandation de la CMP note qu'un pays bénéficiaire d'une aide d'urgence est exposé à des organismes nuisibles qui peuvent s'établir et avoir sur l'économie, l'environnement et les communautés des conséquences qui perdurent longtemps après la phase de redressement. Il en va de même pour les organismes nuisibles contaminants qui peuvent être associés à des articles réglementés tels que les conteneurs, les moyens de transport, etc., ou les articles non réglementés faisant l'objet d'un commerce. L'Australie, qui a pourtant détecté la présence d'une série d'invertébrés nuisibles contaminants depuis de nombreuses années, a du mal, comme de nombreux autres pays, à les repérer dans le grand volume de marchandises qui sont importées chaque année.
- Des propositions concernant la gestion des risques phytosanitaires liés aux envois postaux internationaux (2018-014⁸), aux végétaux et produits végétaux transportés par des passagers (2018-017⁹) et aux achats transfrontaliers en ligne de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés (2018-021¹⁰).

9. Ces thèmes, qui ont été soumis par des parties contractantes ou des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) pour régler un problème auquel elles sont confrontées, tiennent compte de la nécessité de s'attaquer au risque phytosanitaire en dépassant le cadre du commerce des produits.

10. La norme internationale NIMP 41: *Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi*, a été adoptée en 2017. Cette norme recense et classe par catégorie les risques phytosanitaires associés aux déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi dans des activités agricoles, forestières, horticoles, des travaux de terrassement, l'exploitation minière à ciel ouvert ou la gestion des déchets, ainsi qu'aux véhicules, aux machines et au matériel militaires ayant déjà servi, et recense les mesures phytosanitaires qui doivent être appliquées.

11. Le Groupe de travail sur les conteneurs maritimes a été créé dans le prolongement de la douzième session de la CMP (2017) du fait que les parties contractantes étaient de plus en plus conscientes qu'il importe de nettoyer les conteneurs et de veiller à ce qu'ils soient propres avant de les réutiliser afin d'éviter des retards à l'entrée des marchandises et les contaminations. Les travaux du Groupe de travail se déroulent dans le cadre d'un plan pluriannuel¹¹ sous la supervision du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Le statut du groupe sera examiné plus en détail au titre du point 11.2 de l'ordre du jour (CPM 2019/32¹²).

12. Un plan d'action de la CIPV visant à faciliter un commerce sans risque sera examiné par la CMP à sa quatorzième session (CPM 2019/33¹³). Ce plan établit un lien avec l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges et recense les mesures à prendre pour

⁶ 2018-026_PPPO_Safe Import of Food and Other Aid: <https://www.ippc.int/en/publications/86307/>.

⁷ CPM 2019/29: <https://www.ippc.int/en/publications/86991/>.

⁸ 2018-014_CN_Guidelines for Phytosanitary of International Mail Items: <https://www.ippc.int/en/publications/86328/>.

⁹ 2018-017_CN_Guidelines for the management of plants and plant products carried by entry passengers: <https://www.ippc.int/en/publications/86331/>.

¹⁰ 2018-021_CN_Requirement for phytosanitary certificate on cross-border online-shopping plants, plant products and other regulated articles: <https://www.ippc.int/en/publications/86303/>.

¹¹ Plan d'action pluriannuel de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/publications/86057/>.

¹² CPM 2019/32: *Proposed independent status for the Sea Containers Task Force*: <https://www.ippc.int/en/publications/87000/>.

¹³ CPM 2019/33: Plan d'action visant à faciliter le commerce sans risque des végétaux et des produits végétaux: <https://www.ippc.int/en/publications/87001/>.

réduire les déplacements d'organismes nuisibles dans le cadre du commerce électronique, notamment en ce qui concerne les services postaux et les services de messagerie. Il prévoit également l'élaboration de normes relatives aux produits et aux filières dans le cadre d'un mécanisme mis en place pour renforcer la sécurité des échanges. L'Accord inclut dans son champ d'application les douanes et d'autres organismes de contrôle des frontières et reconnaît que les processus des ONPV pourraient avoir une incidence sur les initiatives visant à accélérer le dédouanement des marchandises. Le fait de coopérer parallèlement avec les douanes pour accroître l'efficacité des interventions menées aux frontières peut donner également davantage de possibilités aux ONPV de réduire l'incidence des organismes nuisibles contaminants et transportés accidentellement, notamment en collaborant avec d'autres instances pour éliminer ces organismes avant l'exportation.

13. À sa réunion d'octobre 2018 (CPM 2019/27¹⁴), le Groupe de réflexion sur les normes relatives à des marchandises ou à des filières a envisagé d'inclure des exigences générales dans ces normes. La CMP pourrait envisager d'examiner si d'autres exigences que la propreté de l'emballage pourraient réduire les risques phytosanitaires concernant les moyens de transport et devraient être incluses afin de préserver la sécurité phytosanitaire de l'envoi et pas uniquement celle des marchandises.

14. La CMP envisage des partenariats internationaux depuis un certain nombre d'années. Un document soumis à la Commission à sa quatorzième session (CPM 2019/17¹⁵) examine ce point de façon plus détaillée. Le projet de recommandation de la CMP met l'accent sur la sensibilisation, mais aussi sur la collaboration avec des entreprises exportatrices et importatrices afin de prévenir l'infestation des conteneurs, des moyens de transport et des marchandises exportées. Le CMP pourrait réfléchir à l'utilité de créer un groupe consultatif sectoriel pour traiter la question des risques posés par les moyens de transport et autres articles réglementés, ainsi qu'à l'avantage de s'attaquer à ces risques avant l'exportation.

15. Les entreprises exportatrices ont tout intérêt à ce que leurs marchandises parviennent rapidement à leur destination finale. Il n'est donc pas illogique qu'elles endossent en grande partie la responsabilité de veiller à ce que les conteneurs et les moyens de transport, ainsi que les marchandises qu'ils transportent, ne disséminent pas d'organismes nuisibles lorsqu'ils se déplacent à travers le monde. Cela s'applique non seulement aux végétaux et produits végétaux exportés, mais aussi aux machines et équipements, aux produits industriels et aux articles manufacturés.

16. Des solutions commerciales qui seraient intégrées dans les processus d'échange et qui permettraient de réduire ou d'interrompre une infestation ou une contamination seraient avantageuses tant pour les exportateurs que pour les importateurs car elles faciliteraient le dédouanement, permettraient d'éviter l'altération des marchandises transportées et réduiraient la charge et le coût que représente la réglementation. Par ailleurs, ces solutions amélioreraient la conformité et seraient plus efficaces que la réglementation, qui exige beaucoup de ressources, coûte cher et peut avoir une incidence sur les flux commerciaux.

III. Proposition relative à une recommandation de la CMP

17. La Convention prévoit des mesures visant à limiter de manière importante la présence et la propagation d'organismes nuisibles contaminants et d'espèces envahissantes se déplaçant dans des filières autres que celles du commerce des végétaux et des produits végétaux. Le projet de recommandation de la CMP servira de base non seulement pour lutter contre les organismes nuisibles dont les vecteurs ne sont pas des végétaux ou des produits végétaux commercialisés mais des passagers,

¹⁴ CPM 2019/27: *Focus Group on Commodity and Pathways Standards*: <https://www.ippc.int/fr/publications/86987/>.

¹⁵ CPM 2019/17: *Rapport du Secrétariat de la CIPV sur les activités de coopération internationale* <https://www.ippc.int/en/publications/86925/>.

des services postaux et des services de messagerie, mais aussi pour combattre les organismes nuisibles contaminants présents dans les moyens de transport, les lieux d'entreposage, etc.

18. La recommandation encouragera les ONPV, les ORPV et les entreprises importatrices et exportatrices à travailler de concert afin de mieux faire connaître les risques phytosanitaires associés aux déplacements transfrontières de toutes les marchandises, et les avantages qu'il y a à s'attaquer à ces risques. Les ONPV pourraient s'appuyer sur cette meilleure perception du problème pour élaborer et mettre en œuvre des outils et des systèmes, notamment des textes de lois qui leur permettent de contrôler les filières d'exportation associées aux déplacements des organismes nuisibles contaminants. La collaboration avec des entreprises, exportatrices et importatrices, aidera à recenser et à faire adopter des bonnes pratiques économiques et efficaces, qui entravent le moins possible les échanges et soient viables sur le plan commercial.

19. Le projet de recommandation de la Commission sera présenté à la CMP à sa quatorzième session. Il figure dans la pièce jointe 2 (en anglais seulement).

IV. Recommandations

20. La CMP est invitée à:

- 1) *Noter* le contexte dans lequel s'inscrit la présente recommandation;
- 2) *Examiner* la nécessité d'une recommandation de la CMP pour encourager les parties contractantes à:
 - a) sensibiliser les gouvernements et les entreprises aux risques que représentent les organismes nuisibles importants qui se déplacent à l'échelle internationale et contaminent les marchandises et les moyens de transport non réglementés, et leurs incidences;
 - b) promouvoir les avantages qu'il y a à empêcher que des produits commercialisés, ainsi que les moyens de transport, conteneurs et autres qui les transportent à l'intérieur des pays et entre ceux-ci, soient contaminés par du matériel phytosanitaire à risque tels que le sol, des végétaux et des invertébrés, afin de renforcer la sécurité des échanges;
 - c) collaborer avec leurs entreprises exportatrices pour élaborer des solutions commerciales qui réduisent le risque de contamination par des organismes nuisibles qui se déplacent dans le cadre des échanges commerciaux;
 - d) agir afin de se doter de la législation nécessaire pour réglementer les filières d'exportation dans le but de réduire la dissémination des organismes nuisibles contaminants sur les marchandises, les moyens de transport, les conteneurs et autres articles réglementés qui ne sont pas des végétaux;
 - e) négocier des mesures convenues avec les pays importateurs afin de réduire l'exposition des végétaux et des produits végétaux aux organismes nuisibles contaminants dans les filières commerciales et durant les déplacements par moyen de transport.
- 3) *Convenir* de créer un petit groupe de travail de parties contractantes intéressées afin de préciser la recommandation que le Bureau et le Groupe de la planification stratégique examineront en 2019 avant qu'elle ne soit présentée à la CMP à sa quinzième session (2020) en tant que projet à soumettre aux pays pour consultation;
- 4) *Demander* au groupe de travail d'assurer la liaison avec l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, le Comité directeur de l'Année internationale de la protection des végétaux, le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités afin de déterminer comment la notion de gestion des risques phytosanitaires dans les expéditions avant qu'elles ne quittent le pays exportateur peut être intégrée à leurs activités respectives, et de fournir des conseils sur les normes et orientations existantes qui devraient être prises en compte durant l'élaboration ultérieure de la recommandation.

ATTACHMENT 1 (English only)

Detections of hitchhiker and contaminant vertebrates and invertebrates that are plant and environmental pests in Australia for the 12 months of 2018.

Pest	Name & number of incidents (if more than one)	Origin of contaminated consignments (where known)	Impact	Imported article	Total number of incidents
Ants	Ant, Crazy ants, Forest parrot ant, Ginger ant, Mono ants, Monomorium tramp ant (2), Myrmicine ant, Red imported fire ant (6), Robust crazy ant (6), Yellow crazy ant, Browsing ant, Carpenter ant	Indonesia, Papua New Guinea, Timor-Leste, Singapore, India, China, Malaysia, Japan, Nauru, United Kingdom	agriculture/ environment	container, vessel deck, military equipment, vessel galley, container (bentonite clay), report, potted plants, plastic tubs, vessel deck, report, used parts, vessel, yacht, empty container	23
Bees/ bee mites	Asian Honey Bee, Carpenter bee, European honey bee, Giant honey bee, Phoretic mite of carpenter bees, Varroa mite	Malaysia, USA, Singapore, China	agriculture/ environment	Machinery parts, wooden box, vessel deck, crane tower sections, condensers/wooden box, mining equipment	6
Beetles	Ashy gray lady beetle, Auger beetle (14), African powderpost beetle(15), Burnt Pine Longicorn (18), Longhorn beetle (5), Chinese auger beetle (3), Chinese powderpost beetle, Clytine longhorn beetle, Conifer auger beetle (8), Exotic longicorn beetle (9), Longicorn larvae, False powderpost beetle (6), Japanese pine sawyer beetle (3), Khapra beetle (4), Kokeshi longicorn beetle (2), Lesser auger beetle (21), Multicoloured asian lady beetle (3), Powderpost beetle(4), Ptinid beetle, Southern lyctus beetle, Velvet longhorn beetle (3), Velvety powderpost beetle, Western lyctus beetle, Black spruce beetle	China, Italy, India, Thailand, South Africa, Singapore, Taiwan, Pakistan, Kenya, Vietnam, New Zealand, Greece, China, Romania, Indonesia, Malaysia, Vanuatu, UAE, Nigeria, Hawaii, Turkey, USA, Hong Kong, Mexico	Timber/forestry , agriculture/ environment	Timber pallets, timber furniture, timber packaging (ISPM15), floorboards, musical instruments, souvenirs, vessel deck, timber pallets (ISPM15), bamboo screens, timber wall hanging, container (synthetic items), pyrolytic powder, ceramic tiles, rattan chairs, polymer pellets, mung beans, dried corn, personal effects, wooden ornament, timber coathangers, timber pallets (mining equipment), bamboo poles, timber pallets (tiles), fresh produce, staging equipment, detonators, report, marine plywood, report, timber crates (ISPM 15, ball valves)	126
Brown Marmorated Stink Bug		Italy, USA, China, Hungary, Japan, USA, Belgium	agriculture/ environment	Machinery parts, vessel deck, used vehicles, plastic furniture, misc parts	68
Fruit flies	Fruit Fly, Oriental fruit fly	China	agriculture/ environment	Fresh lychees	3
Leaf miners	Leaf mining flies (2), Pea leaf miner (2), Serpentine leaf miner (9)	China, Ecuador, Malaysia, Thailand	agriculture/ environment	Fresh cut flowers, imported plants	13

Pest	Name & number of incidents (if more than one)	Origin of contaminated consignments (where known)	Impact	Imported article	Total number of incidents
Moths	Asian gypsy moth (2), Douglas-fir tussock moth	Japan	agriculture/ environment, timber/ forestry	Vessel deck, health food supplements	3
Other invertebrates	Broad-headed bugs, Coreid bugs, Cryptic mealybug, Dirt-coloured seed bug, Jack beardsley mealybug, Mottled shield bug(2), Exotic predatory stink bug, Polished green stink bug, Spotted stink bug, Squash bug, Stink bugs, Western conifer seed bug(2), Yellow spotted stink bug (10), Lesser thick-tailed scorpion, Lined earwig, Seven-spotted ladybird (2), Ten-spotted ladybird, Vineger fly (2), Aphelenchoides nematode, Avocado seed weevil, Banana weevil, Buckthorn potato aphid, European firebug (4)	France, Canada, Italy, China, Japan, USA, South Africa, Korea, Colombia, Namibia, Mexico, Japan, Belgium, Honduras, Ecuador.	timber/ forestry & agriculture/ environment	Oak barrels and staves, vessel deck, western red cedar, banana plant, container (plastic containers), ceramic tiles, (methyl bromide cylinders), wooden table, timber crates, used vehicles, container (metal fasteners), container (plumbing fittings), palletised metal drums, tiles, timber crates (pump parts), fresh lychees, passenger luggage, dried dates, report, imported plants, vessel deck, camellia plants, live orchids, avocado seed, banana plants	36
Plant diseases	Anthraxnose (2), Black leaf spot disease of Alstroemeria, Huanglongbing, Leaf blight of Ruscus(2), Onion leaf blight(2), Powdery mildew, Powdery mildew of Sonchus, fungus, banana freckle (2), Concentric leaf spot	USA, Ecuador, Phillipines, Italy, China, Israel, South Africa	agriculture/ environment	Camelia, report, fresh cut flowers, citrus budwood, garlic shoots, gypsophila plants, sonchus oleraceus, <i>Clivia miniata</i> seeds	14
Reptiles	Golden flying snake, Carolina anole, Leschenault's leaf-toed gecko, Mata mata turtle, Mediterranean house gecko, Moorish wall gecko, Oriental garden lizard (2), Pink-bellied side-necked turtle, Tokay gecko, Yellow-belly house gecko	USA, India, Thailand, Indonesia, France, New Zealand, Italy, China	human / animal health, agriculture/ environment	Vessel deck, used boat, container (clothes), mail, misc parts, container (hoist cylinders), empty container, container (bentonite clay), nursery stock	11
Scales	Minute cypress Scale, Tea scale, Coconut scale	USA	agriculture/ environment	report, <i>Camellia sasanqua</i> plants, guava tree	3
Snails/ slugs	Bulimulid land snails, Bush snail, Chocolate band snail, Door snail, Giant African snail (5), Giant Ghana snail, Girdled snail, Golden apple snail, Grove snail, Korean round snail(2), Philomycid slug, Rotund disc, Xerotricha conspurcata, Xerotricha, <i>Monacha</i>	Fiji, China, France, Italy, Reunion Island, South Africa, Papua New Guinea, Taiwan, Ghana, Cambodia, Germany, China	agriculture/ environment	Container - external, Machinery parts, building material, container(coffee beans), container (binding polymer), vessel deck, empty container, passenger luggage, container (tiles), crane parts, liquid herbicide, cable on timber reels, container park, oak barrels, report	26

Pest	Name & number of incidents (if more than one)	Origin of contaminated consignments (where known)	Impact	Imported article	Total number of incidents
	<i>ocellata</i> , <i>Xerotricha conspurcata</i> , <i>Laeocathaica sp.</i> , <i>Caracollina lenticula</i> , <i>Xerotricha conspurcata</i>				
Spiders	Brazilian whiteknee tarantula, Curlyhair tarantulas, Featherleg baboon tarantulas, Greenblue bottle tarantula, Hati Hati tarantulas, Mexican redknee tarantulas, Orange baboon tarantula, Straighthorned baboon tarantulas, Tarantula	Poland, Hong Kong (1)	agriculture/ environment	Mail	9
Termites /borers	Asian subterranean termite(5), Domestic drywood termite, Subterranean termites, West Indian drywood termite (2), Boxwood borer(3), Pygmy borers	Indonesia, South Korea, Malaysia, China, Taiwan, Vanuatu, Italy	agriculture/ environment	Mining equipment, merbau decking, timber dunnage, container floor, packaging of inert goods, yacht, timber packaging, vessel floor, timber pallets (ISPM15), report	13
Virus	Broad bean stain virus, Citrus tristeza, Fig mild mottle associated virus (2), Peanut mottle virus, Citrus tristeza virus, Unknown virus - isometric virions, Cherry leaf roll virus	Middle East, South Korea, South Africa, Phillipines, France, USA	agriculture/ environment	Lentil seed, citrus cultivars, ficus plants, peanut plant, citrus budwood, Banana, Prunus avium (cargo)	8
Wasp	Potter wasp, Steely-blue wood wasp(2), Wood wasps, Keyhole wasp(2)	Indonesia, Italy, Singapore, USA	timber/ forestry & agriculture/ environment & aircraft safety	Hydraulic ram, machinery parts, car parts, timber pallet (adhesive tape), report	5
Weeds	Soursob		agriculture/envi ronment, timber/forestry		1

ATTACHMENT 2 (English only)

CPM recommendation: Facilitating safe trade by reducing the incidence of contaminating pests associated with traded goods

Status box

This is not an official part of the CPM Recommendation and it will be modified by the IPPC Secretariat after adoption.	
Date of this document	2019-03-01
Document category	Proposal for a CPM recommendation
Current document stage	To CPM for consideration for inclusion in the work programme for further development during 2019 and presentation to CPM-15 for approval for country consultation
Major stages	
Notes	This is a draft document presented to CPM-14 for consideration as a concept for a CPM recommendation

BACKGROUND

The International Plant Protection Convention (IPPC) aims to protect global plant resources and facilitate safe trade. It does this by minimising the spread of plant pests and effectively managing their impacts within countries. Contracting parties are working to develop and maintain the capacity to implement harmonised measures to prevent pest introductions and spread, and minimise the impacts of pests on food security, trade, economic growth and the environment.

IPPC supports actions by contracting parties to significantly reduce the international movement of plant pests associated with commercial trade of plants and plant products. The scope of the Convention also provides for managing the pests associated with storage places, packaging, conveyances, containers, soil and any other organism, object or material capable of harbouring or spreading plant pests, which pose a risk to global plant health.

This CPM recommendation provides a platform for managing pests outside of the commercial trading framework for plants and plant products including passengers, mail, courier pathways, as well as contaminating pests on conveyances, in storage places etc.

The recommendation encourages National Plant Protection Organizations (NPPOs), Regional Plant Protection Organizations (RPPOs) and importing and exporting industries to work together to raise awareness of the pest risks associated with the trans-boundary movement of all goods and to identify and promote the adoption of good practices that minimise their spread.

ADDRESSED TO

Contracting parties, regional plant protection organizations and relevant industries involved in international trade including exporters, importers and logistic operators.

RECOMMENDATIONS

The International Plant Protection Convention is the global international treaty for protecting plant resources. The Convention provides a framework to protect the world's plant resources from harm

caused by pests and diseases. The three strategic objectives of the Commission on Phytosanitary Measures are to:

1. Enhance food security and increase sustainable agricultural productivity
2. Protect the environment from the impacts of plant pests
3. Facilitate safe trade, development and economic growth.

Recognising that the Convention provides for the management of the pests associated with storage places, packaging, conveyances, containers, soil and any other organism, object or material capable of harbouring or spreading plant pests, in addition to those on plants and plant products, **the CPM encourages contracting parties** to:

- a. *raise awareness* with governments and industries of the risks and impacts of significant pests moving internationally as contaminating pests on unregulated goods and conveyances.
- b. *promote* the benefits of preventing traded goods, and the conveyances, containers etc that carry them within and between countries, from contamination with phytosanitary risk materials such as soil, plant material and invertebrates, in terms of facilitating safer trade.
- c. *collaborate* with their exporting industries to develop commercial solutions that reduce the risk of contaminating pests moving in trade.
- d. *negotiate* agreed actions with importing countries that reduce exposure of plants and plant products to contaminating pests on trading pathways and through the movement of conveyances.
- e. *act* to gain the necessary legislative powers to regulate export pathways for the purpose of minimising the spread of contaminating pests on traded goods, conveyances, containers and other non-plant regulated articles
- f. *share* information with others on the mechanisms that have been developed to reduce country exposure to these risks, and expand the adoption of these solutions within and across regions with the assistance of regional bodies.

RECOMMENDATION(S) SUPERSEDED BY THE ABOVE

None.